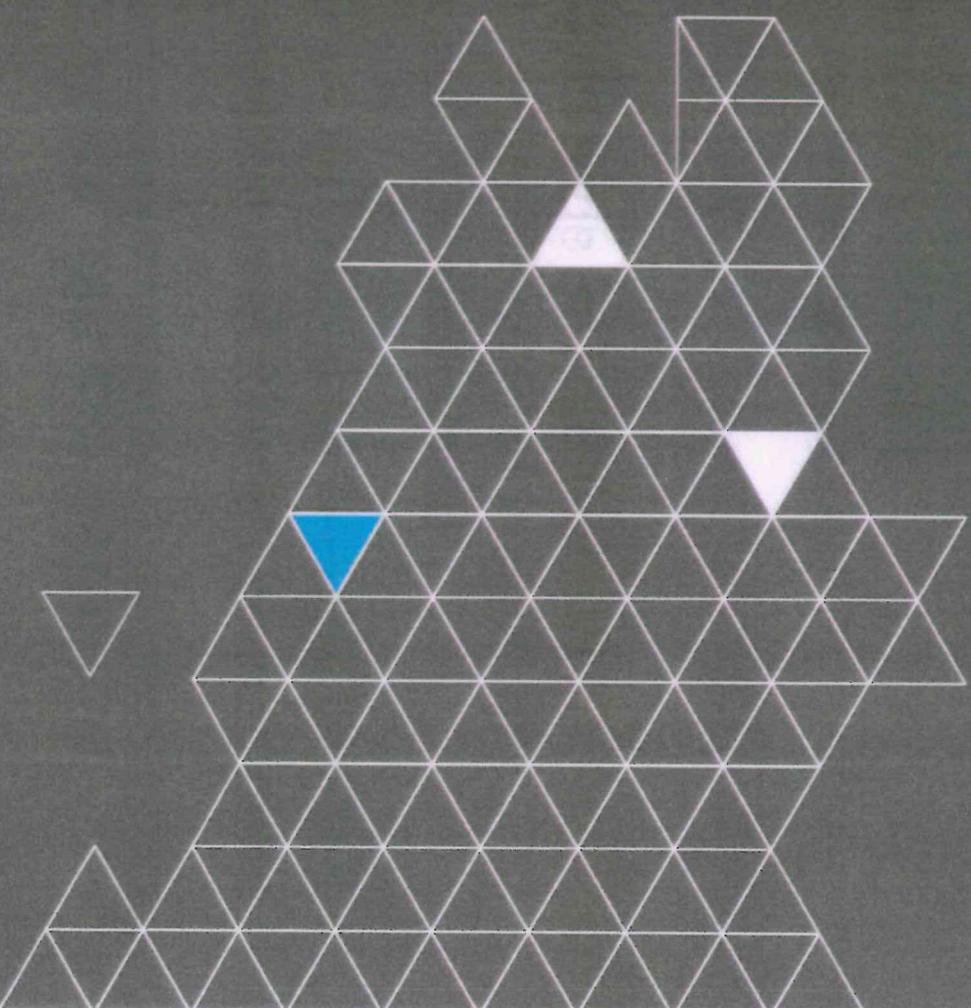


TREFLEZ - Rue de la Gare

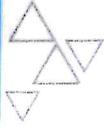
Réunion
publique
du 26/09/2024

Projet de
requalification
du secteur gare



L'EPF Bretagne : un outil a

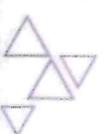
vice des collectivités



- ▶ Créé en **2009**, principalement pour soutenir la production de logements en Bretagne, notamment sociaux, avec un objectif de sobriété foncière.
- ▶ Son rôle : acquérir et préparer le foncier d'opérations en **renouvellement urbain** pour éviter l'artificialisation et faciliter des projets complexes (cf. article [L3](#) du code de l'urbanisme)



Enjeux de requalification du secteur gare pour la commune de Tréflé



- Projet d'ensemble qui vise la requalification et le réaménagement de la place de la Bascule, "porte d'entrée du bourg"

- Enjeux de relocalisation d'une surface commerciale et de création de logements

19 COLONNES

Finistère Habitat

1 ans écoulés avec

toucher par LEPL

Yodwergu qn

(requalification)

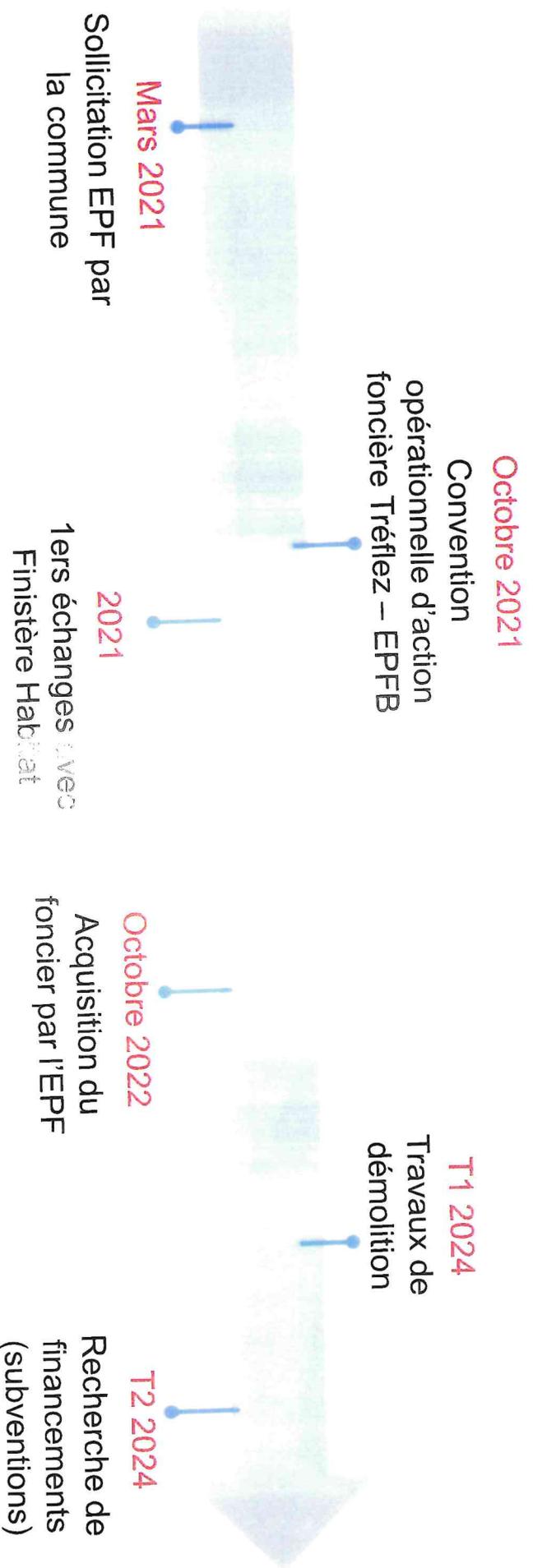
19 ans écoulés

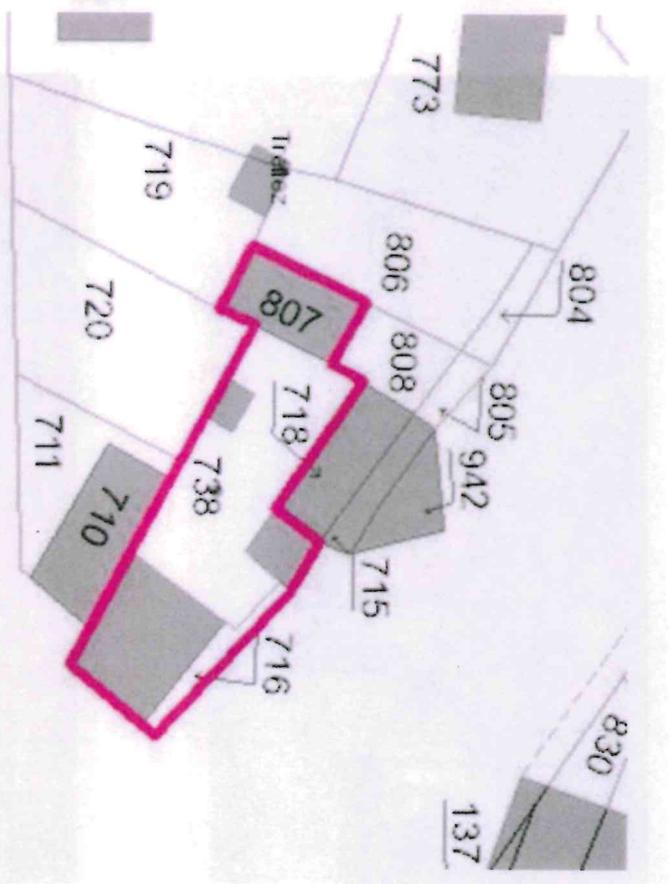
19 ans écoulés

- Périmètre d'intervention EPF constitué d'un bâtiment vacant depuis plus de 10ans



Historique de l'action foncière





Surface périmètre :
605m²

Modalités de conventionnement

- A minima 50% de la surface plancher du programme consacré au logement et aux activités économiques
- Une densité minimale de **20 logements/ha**
- Dans la partie du programme consacrée au logement : **20% de LLS de type PLAI-PLUS. Cependant, si aucun BS ne souhaite intervenir, dans la partie du programme consacrée au logement, tous types de logements seront acceptés (locatif privé, accession privée, accession sociale, etc.)**

Travaux de déconstruction



Résumé de l'opération de déconstruction

- Consultation des entreprises lancée le 20/11/2023
- Attribution le 26/01/2024 à l'entreprise Kerleroux pour un montant de 97 000 € HT
- Démarrage des travaux le 8/03/2024 et fin prévue le 29/04/2024
- Fin effective des travaux le 14/06/2024 après plusieurs découvertes d'amiante dans la bâtisse et dans les remblais sous la supérette
- Montant total des travaux : 135 000 € HT dont 85 000 supportés par l'EPF

